

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 258 rue Principale à Saint-Alexis et convoquée pour 20 heures, ce lundi 10 septembre 2018, séance à laquelle assistaient M^{mes} les Conseillères Guylaine Perreault, Myriam Arbour et Chantal Robichaud ainsi que MM. les Conseillers Denis Ricard, Sébastien Ricard et Clément Allard, sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

Ouverture de la séance (20 h)

2018-09-01
Adoption de
l'ordre du
jour

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2018-09-02
Approbation
procès-verbal
13 août 2018

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance du 13 août 2018, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2018-09-03

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÉF. : MME JULIE CHEVALIER ET M. STÉPHANE RIVEST
MARGE AVANT CONSTRUCTION IMMEUBLE
LOT 2799953 – 254, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE l'objet de la demande de dérogation soumise (marge avant pour la construction d'un immeuble) correspond à une des dispositions réglementaires au zonage énumérées qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure s'avère être une dérogation majeure puisqu'elle est axée sur une marge avant de 31,83 m, soit un écart représentant 25,83 m;

ATTENDU QUE le règlement municipal de zonage n° 2002-180 ne permet qu'une marge avant de 6 m;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis donné (procès-verbal préliminaire) par le Comité consultatif d'urbanisme ne recommandant pas au Conseil d'accorder la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'UN avis public a été donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU/affichage) à l'effet que le Conseil statuera en séance tenante sur la demande de dérogation mineure soumise par M^{me} Julie Chevalier et M. Stéphane Rivest;

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur ledit sujet;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que la demande de dérogation mineure soumise par M^{me} Julie Chevalier et M. Stéphane Rivest, en référence à l'immeuble du 254, rue Principale, lot 2799953 ne soit pas accordée.

2018-09-04

AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT N°2018-048
MODIFICATION UNITÉS POSTALES

M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente, il sera présenté une modification au règlement de zonage 1986-69 relatif au type de structure permise, isolée et regroupée à un maximum de 5 unités. Le projet de ce règlement a été déposé à la table du conseil.

2018-09-05

AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT N°2018-048
MODIFICATION ALIMENTATION INDUSTRIELLE

M. le Conseiller Sébastien Ricard donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente, il sera présenté une modification au règlement de zonage 1986-69 relatif aux définitions des classes d'usages autorisant l'activité d'alimentation industrielle, plus spécifiquement la fabrication de boissons alcoolisées. Le projet de ce règlement a été déposé à la table du conseil.

2018-09-06

OCTROI DE MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITÉ
DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION DE LA GRANDE-LIGNE

ATTENDU QUE des travaux de contrôle qualité des matériaux sont nécessaires à la continuation des travaux de réhabilitation de la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE cette demande d'appel d'offres était initialement intégrée au devis des travaux de réhabilitation de la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE les soumissions relatives aux travaux ci-avant mentionnés ont été ouvertes le mercredi 22 août 2018, à 11 h 01;

ATTENDU QU' deux (2) soumissions ont été déposées à la MRC de Montcalm dans le délai prévu, soit :

- Groupe ABS
20, rue Émilien-Marcoux, bureau 120
Blainville (Québec) J7C 0B5

Le prix de la soumission étant au montant de 20 210,00 \$ taxes en sus;

Et

- SOLMATECH inc.
97, rue de la Couronne
Repentigny (Québec) J5Z 0B3

Le prix de la soumission étant au montant de 19 685,00 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de SOLMATECH inc.;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- Le contrat relatif aux travaux de contrôle qualité des matériaux soit accordé à SOLMATECH inc. du 97, rue de la Couronne, Repentigny (Québec) J5Z 0B3, au montant de 19 685,00 \$ taxes en sus, le tout en référence à la soumission datée du 22 août 2018, présentée par SOLMATECH inc., lesquels documents et présente résolution font foi du contrat;

ET QUE

- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier.

2018-09-07

**OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN
D'INTERVENTION POUR RENOUVELLEMENT
DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis s'apprête à effectuer plusieurs demandes de subventions simultanées au palier de gouvernement concerné en lien avec ses infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'adjoindre les services de la firme d'ingénierie *Parallèle 54, Expert-conseil inc.*, sise au 82, rue Principale à Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0 et accepte son offre de service;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie *Parallèle 54, Expert-conseil inc.*, propose ses services à un taux forfaitaire de 19 500,00 \$ avant taxes pour la réalisation d'un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QUE l'année électorale provinciale nécessite une assistance technique relativement aux travaux de génie municipal sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- D'accepter l'offre de service de la firme *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.*, au montant de 19 500,00 \$ avant taxes;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer toute documentation inhérente au dossier.

2018-09-08

**RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ALICE-SIMARD
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis de réaménager le parc Alice-Simard pour assurer un milieu de vie de qualité aux citoyens et usagers;

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est en période d'élaboration de son projet de réaménagement du parc Alice-Simard;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désire obtenir une ou des subventions pour le réaménagement du parc Alice-Simard;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis autorise sa représentante, M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice des loisirs, culture et communications, en tant que responsable dudit projet;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, à signer tout document officiel avec la MRC de Montcalm ou tout autre organisme concernant le projet du réaménagement du parc Alice-Simard;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse et donne son accord au projet de réaménagement du parc Alice-Simard et que ledit projet s'inscrive dans le développement de la Politique familiale municipale (PFM) de la Municipalité de Saint-Alexis.

2018-09-09

PROJET SILENCE, ON TOURNE!
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

- ATTENDU de la volonté de la Municipalité de Saint-Alexis d'élaborer le projet *Silence, on tourne!* pour assurer un milieu de vie de qualité aux adolescents;
- ATTENDU QUE le projet vise à sensibiliser les décideurs à l'importance des adolescents dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis est en période d'élaboration de son projet *Silence, on tourne!* en faveur des adolescents;
- ATTENDU QUE ce projet se résume à l'achat d'équipements informatiques, audio et/ou vidéo et numériques pour sa mise sur pied en lien direct avec la réussite et la persévérance scolaire;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis supportera, en tant que promoteur, ledit projet *Silence, on tourne!* pour un montant relié à des coûts de 4 351,00 \$;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis autorise sa représentante, M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice des loisirs, culture et communications, en tant que responsable dudit projet;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis désigne et autorise M^{me} Carole Lavallée, coordonnatrice aux loisirs, culture et communications, à signer tout document officiel avec tout organisme concernant le projet de *Silence, on tourne!*;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis reconnaisse la création du projet *Silence, on tourne!* et que ledit projet s'inscrive dans le développement de la persévérance scolaire.

2018-09-10
Adoption des
comptes

Sur proposition de M. le Conseiller Denis Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

Rémunération des élus et salaires des employés **28 745,59 \$**

Services contractuels des matières résiduelles, de déneigement, d'exploitation des ouvrages pour l'eau potable et eaux usées, de téléphonie et de messagerie, d'électricité, déductions afférentes aux salaires et avantages sociaux, remises gouvernementales, quote-part MRC de Montcalm, service sécurité incendie, etc. **104 863,96 \$**

Sous-total **133 609,55 \$**

Clément Allard CCU	50,00 \$
Robert Perreault CCU	50,00 \$
André Ricard CCU	50,00 \$
Mathieu Riopel CCU	50,00 \$
Gaston Wolfe CCU	50,00 \$
Ginette Beauséjour CCU + KM	110,16 \$
Benoît Pelletier	540,00 \$
Carole Lavallée	338,55 \$
Centre Jardin Marius Guilbault	143,72 \$
Climatisation Vallée et Fils	491,17 \$
EBI Environnement inc.	155,22 \$
Ferme Johatrice inc.	3 449,25 \$
Fondation Horeb	280,00 \$
Infotech	919,80 \$
Inspecteur Canin	172,46 \$
JF Parent Distribution	73,00 \$
Joe Mini-Excavation	845,06 \$
La Gestion Élite	1 218,74 \$
Les Éditions Juridiques FD inc.	94,50 \$
Les Entreprises B. Champagne	14 849,02 \$
Le Papetier	454,72 \$
Lignco Sigma	9 925,07 \$
Martech Signalisation inc.	993,15 \$
Momentum 2000 inc.	158,24 \$
Néopost Canada ltée	173,20 \$
O.Coderre et fils	1 692,14 \$
Produits Sany	84,11 \$
Réal Huot inc.	257,98 \$
Serge Daigle	1 221,92 \$
Sinda Bennaceur	882,86 \$
Steip Dcibel Communication	625,75 \$
Suspension Mireault et fils inc.	91,98 \$
Transport Sylv-20	1 274,12 \$
Technorem inc.	18 382,85 \$

Grand total **193 758,29 \$**

2018-09-11

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
